



## Assemblée communale

**Le lundi 29 juin 2020, à 20h dans la salle communale.**

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2019 de la commune et de la bourgeoisie.
3. Présenter et voter les modifications des statuts du Cercle scolaire du Haut Val Terbi.
4. Présenter et voter les modifications du règlement d'organisation du SEVT
5. Divers

Le conseil communal

Les modifications des statuts mentionnés sous le point 3 et 4 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.